

Happiness Distribution présente une production Film en Stock

« Le Bal des menteurs »

Le procès Clearstream

Un film de
Daniel Leconte

Sortie le 02 Mars

France – 1h56min – France – 2011

Distribution

Happiness Distribution
10, rue du Parc-Royal
75003 PARIS
01 44 54 01 62
info@happinessdistribution.com
www.happinessdistribution.com

Presse

Laurette Monconduit
Jean-Marc Feytout
17/19, rue de la Plaine
75020 PARIS
01 40 24 08 25
lmonconduit@free.fr

SYNOPSIS

Du 21 septembre au 23 octobre 2009 au Palais de justice de Paris s'est tenu le procès de l'affaire Clearstream. Un scénario à suspense et un casting exceptionnel pour un thriller politique qui oppose Nicolas Sarkozy à Dominique de Villepin, un Président de la République en exercice à un ex-Premier ministre. Complot, manipulation politique, dénonciation calomnieuse, vol, faux et usage de faux avec comme arme du crime, des listings falsifiés. Des listings falsifiés dans le but de tuer... politiquement s'entend. Ce film documentaire construit comme une fiction, retrace cette affaire folle. Salle des pas perdus, coulisses et interviews à huis clos, un théâtre inédit pour un procès historique où les plus grands ténors du barreau se donnent rendez-vous pour en découdre. Et leurs clients pour sauver leur peau...

DES LISTINGS POUR « TUER »

Ils n'ont tué ou blessé personne. Ils n'ont même pas non plus détourné un seul centime...Et pourtant, deux des cinq prévenus mis en examen dans l'affaire Clearstream, Imad Lahoud et Jean-Louis Gergorin, ont été condamnés à 3 ans de prison avec sursis dont dix-huit et quinze mois de prison ferme. Pourquoi une condamnation aussi sévère ? Pour avoir falsifié des listings dans le but de salir la réputation de gens honnêtes ? Certes, calomnier un tiers, c'est pas bien, mais s'il fallait jeter en prison tous ceux qui calomnient alors il faudrait embastiller beaucoup de monde en France !

Alors pourquoi cette intransigeance envers certains prévenus dans l'affaire Clearstream ? Qu'y a-t-il d'intolérable dans ces délits qui leur sont reprochés pour en arriver à ce verdict accablant ? Bref qu'y a-t-il d'inacceptable aux yeux des magistrats qui jugent au nom du peuple français ? L'échelle de l'embrouille ? La qualité des personnes concernées ? La visibilité médiatique de l'affaire ? La réponse, peut être, dans « Le bal des menteurs » ...

« Le bal des menteurs », c'est pour moi la chronique théâtrale d'un procès historique. Mais c'est aussi le théâtre des désinvoltures ou des absences de ceux qui nous gouvernent, qui nous informent et qui nous jugent, bref, le théâtre de l'étrange défaite des élites françaises.

Mais « le bal des menteurs », c'est surtout une façon pour moi de comprendre les dessous d'une histoire ahurissante. Comment dans la France des années 2000, ce mariage de grands fauves et de pieds nickelés déjantés a pu enfanter un tel barnum. Et comment ce barnum a pu faire son œuvre pendant si longtemps au point de menacer le déroulement naturel de la démocratie en France ...

Et si le véritable enjeu de ce film ce n'était pas seulement le procès de ceux qui ont monté l'affaire, mais aussi de tous ceux qui ont voulu y croire, de tous ceux qui ont laissé faire et de ceux spectateurs qui, du balcon d'où ils regardent généralement le monde, veulent maintenant voir tomber les têtes. Et les voir tomber avant même de comprendre ce qui s'est réellement passé ...

Bref, et si « le bal des menteurs », c'était en fait le visage défait de la France en 2010 ? Pas pour alimenter la chronique navrante du « Tous pourris », surtout pas. Pour inviter au réveil. Avec le sourire...

Daniel Leconte

PLUS FORT QUE LA FICTION

Dès qu'a éclaté l'affaire Clearstream, j'ai eu la conviction qu'il s'agissait de la plus ténébreuse, et donc la plus passionnante, affaire politique de la Vème République. Aussi, quand Daniel Leconte m'a proposé de participer à son projet, je n'ai pas hésité un instant. Journaliste d'abord, il me semblait essentiel de contribuer à la recherche de la vérité. Elle pourrait enfin sortir de la reconstitution de ce procès auquel nous avons assisté de bout en bout, à la fois fascinés et convaincus que le théâtre judiciaire ne suffirait pas à faire voler en éclats le mur des mensonges. Il fallait aller plus loin encore, tirer de nouveau les fils multiples du dossier, re-interroger à froid les acteurs de cette bataille féroce pour le pouvoir, chercher les failles pour démêler le vrai du faux. Il ne s'agissait pas de se substituer aux juges mais de mener une enquête sur le procès lui-même en en reprenant toutes les pièces. Travail inhabituel et passionnant qui nous a permis de passer de l'autre côté du décor du tribunal, de fouiller les témoignages, de remettre de la clarté dans cette histoire que la justice rendait parfois encore plus opaque. Il était essentiel que cette démarche soit sans a priori ni thèse de départ. Seuls les faits ont donc compté. Des faits sidérants qui font que la réalité dépasse la fiction.

Denis Jeambar – Co-auteur

ENTRETIEN AVEC DANIEL LECONTE

Pourquoi avoir voulu faire un film de l'affaire Clearstream ?

D'abord, il y a eu le précédent, *C'est dur d'être aimé par des cons*, sur le procès fait à *Charlie Hebdo* pour avoir publié les caricatures de Mahomet. Il s'agissait déjà de rendre compte d'un procès de manière documentaire. Du coup, le Palais de justice m'était devenu un endroit familier. Alors, l'histoire de Clearstream s'est imposée d'elle-même. Elle met en jeu un affrontement entre un ancien Premier ministre et un Président de la république en exercice, ce dont on ne rêverait même pas dans les fictions les plus folles. Ce sont les ingrédients d'une tragédie, dans une unité de temps, de lieux, d'action. Le théâtre était là, les tréteaux étaient dressés, le décor était prêt.

Vous êtes tout de suite parti sur cette forme du reportage documentaire ?

Au départ, j'avais plutôt l'intention de faire une fiction. J'ai proposé cela à plusieurs chaînes, dont certaines m'ont répondu en gros : « Une fiction avec le Président, on ne touche pas à ça ! ». Du coup, j'ai renoncé à la fiction, mais pas au film : je suis parti tout seul au Palais, avec des caméras et une petite équipe, en me disant : « Je verrai bien... ». Le premier jour du procès, *Le Monde* a sorti article signalant que j'étais là avec mon équipe... Coup de chance, la direction de Canal + l'a lu et m'a appelé en me disant que si je tournais ce film, la chaîne était prête à suivre. C'est parti comme ça, et heureusement : sinon, j'aurais peut-être essayé de faire une fiction et j'aurais eu tort, car, très franchement, dans cette affaire la réalité est plus forte que la fiction. Les « acteurs » de la réalité sont supérieurs aux vrais acteurs : les avocats sont des bêtes de scène, de même que Villepin, Gergorin, Roudot, Lahoud, tous, d'autant plus qu'ils risquent tous très gros... Un acteur professionnel n'arrivera jamais à percer le mystère de ces « acteurs du réel », tellement complexes qu'ils donnent parfois l'impression d'être comme de véritables puits sans fond.

Vous avez d'ailleurs placé dans le documentaire des effets de dramatisation, de narration, de suspense, qui sont presque des éléments d'un film de fiction...

Le Palais de justice nous impose cette dramaturgie : c'est un théâtre naturel. Il y a la salle et la scène. La salle des pas perdus est une forme de *vox populi*, un mélange détonnant de médias, d'opinion publique, de foule, de politique, de tout Paris et du monde de la justice. La salle des pas perdus est le théâtre de la société française. La

scène de la justice elle, à l'intérieur du tribunal, est à la fois spectaculaire et interdite : les caméras ne peuvent pas entrer, cela ne peut qu'être rapporté, c'est le lieu de la parole, de l'échange juridique. Je devais respecter ce dispositif : être caméra à l'épaule, en mouvement, dans le brouhaha de la salle des pas perdus ; et à l'inverse, être dans le dépouillement, sur fond noir, filmer très simplement pour enregistrer la parole des témoignages et restituer la solennité de la justice telle qu'elle s'exprime dans la salle d'audience. C'est un dispositif auquel je suis fidèle depuis que j'ai mis au point cette écriture avec *C'est dur d'être aimé par des cons*.

Vous ne vous sentiez pas frustré par cet interdit ? N'aviez-vous pas envie d'avoir la caméra avec vous dans la salle ?

D'abord, s'il n'y a pas de caméra dans la salle il y a quand même le dessin, qui est l'illustration autorisée au tribunal et dont je me sers dans le film. J'aime bien cette image du portraitiste : elle croque autant qu'elle informe, moins elle en dit, plus elle suggère. Je pense aussi qu'il serait très difficile de faire un film en tournant les cinq semaines d'audiences. C'est un tel dédale. De toutes façons, le temps de la justice n'est pas celui de mon film. Mon film choisit plutôt le temps du théâtre de la justice. Il prend le parti du regard du public : je lui raconte une histoire, avec un montage, un fil narratif, un récit, une scène de théâtre,... Une salle d'audience de tribunal vue de l'intérieur n'obéit pas du tout à la même logique. Je n'ai pas voulu réaliser le film du procès, même si dans l'esprit, par déontologie, il est fidèle au procès.

Pourquoi avoir demandé à deux petits vieux de commenter le procès depuis la salle des pas perdus ?

Je ne leur ai pas demandé du tout. Ils étaient installés comme au théâtre et faisaient ça tout seul... sans rien demander à personne. Il faut souligner que cette salle, c'est un univers particulier, comme l'arche de Noé. On y trouve de tout, notamment des retraités qui viennent là pour assister au spectacle de la justice. C'est très prenant, très fascinant, le fonctionnement de la justice. Dans le cas d'un procès comme Clearstream, c'est sans égal. Tous ces gens ressemblent un peu aux caricatures de Daumier, un vrai monde en soi. On vient voir les têtes tomber ou à l'inverse, on vient voir comment son favori va s'en sortir. Et parmi tous ces personnages qui venaient assister au spectacle de la justice lors du procès Clearstream, il y avait ces deux-là...

Ce ne sont donc pas des acteurs...

Ce sont tout sauf des acteurs. C'est la magie du tournage sur le vif : dans la salle des pas perdus, mes équipiers tombent sur ces deux personnages, un homme, une femme, qui commentent le procès en cours dans la salle d'audience. Il ne leur reste qu'à capter la conversation. Et là c'est un petit miracle qui se produit. Ces « acteurs du réel » sont meilleurs que n'importe quel acteur. Dans le film, on les retrouve donc comme un fil rouge : c'est un baromètre de l'opinion. A travers eux, on sent l'évolution du procès, ils sont comme le miroir du film. Et dans le film, ils sont comme un miroir tendu vers le public qui regarde.

Les autres personnages très présents dans votre film ce sont les avocats, comme une sorte de chœur...

Lors de mon précédent film, j'ai découvert l'extraordinaire talent des avocats à l'image, à travers ceux qui y étaient présents, Kiejman, Malka, Szpiner. Ce sont des gens de parole, ils possèdent l'art oratoire, mais j'avais remarqué que ce sont également des hommes d'image. Ils jouent naturellement sur une gamme de sentiments très large, de l'indignation à la sympathie. Je suis donc parti avec cette idée sur ce nouveau film, qui est construit sur l'affrontement de deux monstres politiques, Villepin face à Sarkozy, via le duel de leur avocat, Metzner contre Herzog. Ils se détestent. Ils sont aux antipodes l'un de l'autre, à tous les points de vue, et ils s'affrontent. Ainsi, tout fait sens, leur manière de parler, d'apparaître, de s'habiller, les objets fétiches, comme le cigare pour Metzner par exemple, leur rapport aux médias, la pression qu'ils subissent de leurs clients, les confidences qu'ils me font ou pas...

Comment avez-vous conduit les entretiens avec les avocats et les témoins ?

Comme une sorte de direction d'acteurs : j'interviens, je les dirige pour qu'ils soient le plus brillant ou le plus clair possible. C'est un questionnement moins journalistique qu'instinctif, comme une conversation d'homme à homme. Je ne cherche pas à les piéger mais à les rendre bons, ou alors je les provoque, je les pousse dans les cordes pour qu'ils réagissent. Ce n'est pas à moi de faire l'intelligent dans mes questions mais en revanche, il faut qu'ils le soient eux, intelligents, dans leurs réponses. C'est pour cela que c'est assez semblable à ce qu'il se passe sur un plateau de tournage de cinéma. Et c'est évidemment très important, puisque les deux tiers du film sont

constitués par ces entretiens sur fond noir. C'est un moment de vérité pour eux. Il me faut donc les mobiliser. Et en peu de temps, sortir ce qu'il y a de meilleur en eux.

Il y a un gros travail de montage : vous êtes parti de combien d'heures de rushes ?

Je dois avoir tourné une cinquantaine d'heures sur la salle des pas perdus et une centaine d'heures d'entretiens en studio. C'est une matière colossale, mais relative. Je tourne par exemple la même scène avec chaque acteur concerné par les dialogues du procès, afin de pouvoir monter chaque plan en fonction des réactions de témoins que je n'ai parfois pas encore enregistrées... Souvent, chaque séquence est travaillée suivant le point de vue de tous les interlocuteurs, ce qui multiplie les prises. Je peux poser la même question à trois ou quatre personnes différentes. Et reconstituer ainsi la séquence comme si ces personnes se répondaient.

C'est assez proche d'une mise en scène classique de fiction...

Ça y ressemble. Au moment du tournage, je dois tout avoir dans la tête pour préparer chaque séquence, comme un cinéaste travaille au story-board ou en prévoyant à l'avance ses axes de caméra. Ici, il faut prévoir l'organisation précise de ce qui est dit. C'est pour cela que mon équipe a reconstitué le script précis des audiences car il n'y avait pas de greffier. C'est un travail de fourmis indispensable. C'était ma bible, le point d'ancrage de l'entretien : cela me servait à approcher au plus près la lettre du procès. A partir de là mais à partir de là seulement, le théâtre du procès pouvait commencer.

Entre les paroles du procès que vous ne pouviez pas filmer et vos entretiens personnels avec les mêmes protagonistes, existe-t-il de fortes différences ?

Oui : le film rend généralement les gens meilleurs, du moins certains. Pour ceux qui avaient le sentiment d'avoir raté leur prestation au moment du procès, c'était un peu comme une cession de rattrapage. C'était l'intérêt du film que de jouer là-dessus. Mon but, je le répète, est de les rendre meilleurs. Je ne suis pas président de tribunal, je suis cinéaste. Et si les gens décident d'eux-mêmes de dire beaucoup plus de choses que lors de leur audition à la barre ou de les dire mieux et plus clairement, le film en sort gagnant. Et la vérité aussi peut être....

On a l'impression que certains se projettent déjà dans l'appel, le nouveau procès à venir...

C'est vrai, mais personne, au moment du tournage, ne connaissait le verdict. C'était essentiel à la dramaturgie du film : pour la salle des pas perdus, tout a été enregistré pendant le procès et pour tout ce qui passe dans la salle d'audience, cela a été enregistré juste après, c'est-à-dire dans les sept semaines qui ont suivi mais avant que le jugement ne soit rendu. C'est très important, j'insiste. J'ai voulu saisir les acteurs dans ce temps d'incertitude où ils se trouvent. Un temps qui va de la fin des audiences au jugement. C'était essentiel si je voulais éviter qu'ils ne parlent sous l'emprise du verdict. Par ailleurs, il est indéniable qu'ils savent tous que le film va jouer un rôle, qu'il sera vu, et qu'ils ont ainsi l'occasion de corriger l'impact de leurs déclarations ou de leurs attitudes durant les audiences du procès.

Dans votre film, une large place est laissée à l'enquête, à travers le montage des témoignages. Cette enquête semble impitoyable pour Dominique de Villepin : l'enchaînement des faits est implacable pour lui. Il est clair qu'il était impliqué, partie prenante, qu'il a menti, que la machination qu'il a contribué à monter s'est retournée contre lui...

Je ne sais pas si on peut parler d'enquête, en tous cas, au sens classique. Ce que je peux dire c'est qu'il y a une différence entre le travail du tribunal et le mien. Eux jugent, moi pas. Moi je prends l'affaire par le début et je suis la chronologie. Du coup ce qui était embrouillé pour le public pendant le procès devient probablement plus clair dans mon film. Mais ce n'est pas à moi d'en dire plus. Chacun doit se faire sa religion à partir de ce qu'il voit... La seule chose que je peux dire, c'est que dans mon film, on distingue clairement je crois, les deux registres, les deux temps : celui de la vérité des faits et celui de la justice. Contrairement à ce qu'on imagine généralement, ce n'est pas la même chose...

C'est presque contradictoire : on voit une enquête se développer, qui implique un quasi coupable, Villepin, puis vous soulignez comment le même homme se sort du piège et se transforme en vainqueur...

Disons que le film accuse ce retournement, un peu plus peut être que le procès lui-même. Pourquoi ? Et bien d'abord parce que ce sont les acteurs eux-mêmes qui en ont décidé ainsi. Peut être aussi parce que le film est plus propice que l'audience pour faire émerger cette impression. Peut être parce qu'à l'audience on n'entend

pas toujours très bien le contenu des échanges. Peut être aussi parce qu'à l'audience, les avocats, c'est leur rôle, brouillent les pistes, pour mieux défendre leurs clients. Peut être aussi parce que certains prévenus, impressionnés par le lieu, l'enjeu ou leur voisin sur le banc des accusés ratent tout simplement leur rendez-vous avec la justice. Pour tout vous dire d'ailleurs, pendant le procès, je ne comprenais pas pourquoi certains prévenus étaient si peu offensifs, si résignés, ils risquaient leur peau tout de même ! Au final, je pense qu'il y a des acteurs plus à l'aise devant la caméra qu'à la barre et d'autre plus à l'aise à la barre que devant une caméra. C'est probablement pourquoi le film peut donner cette impression.

Comment le procès a-t-il basculé vers la victoire a priori improbable de Villepin ?

D'abord, parce que la justice fait d'abord et avant tout du droit. Et en droit, le soupçon ne suffit pas. La question de la preuve est déterminante. Or dans cette affaire, il est très difficile de prouver : ce ne sont que des témoignages, ou des notes, celles du général Rondot, toujours susceptibles d'interprétations. Ensuite, le motif de la mise en examen est difficile : "complicité de dénonciation calomnieuse par abstention". Comme le dit maître Metzner, l'avocat de Villepin, depuis quand en France condamne-t-on quelqu'un parce qu'il n'a rien fait ? Ce qu'on peut reprocher à Villepin, c'est de ne pas avoir arrêté la machine infernale, et cela, en droit, c'est difficile à condamner. Il y a également la grande habileté de Metzner : il a très bien su manoeuvrer. Enfin, le président a donné un coup de main à son adversaire en intervenant directement depuis New York. On y a vu de l'acharnement, une sorte d'obsession, cela a déstabilisé son avocat, maître Herzog, qui s'est retrouvé brusquement sur la défensive. Mis bout à bout, ça fait beaucoup. Ceci explique peut être cela.

C'est ce qu'on appelle classiquement un coup de théâtre ?

J'essaye de le mettre en scène comme cela, à travers le désarroi de maître Herzog, l'avocat de Sarkozy. On est avec lui à la sortie de ces audiences difficiles, où il sent que le procès se retourne et lui échappe. Puis on le retrouve en entretien : il s'explique franchement. C'est une manière d'illustrer le mécanisme d'un procès, ses enjeux humains. Le film est construit selon une dramatisation classique, avec un point de climax, de basculement.

Il y a cependant un court moment du film où les témoins réagissent au jugement...

Après l'énoncé du jugement, comme un bilan, j'ai voulu revoir chacun une fois.

Avez-vous demandé à Dominique de Villepin de témoigner devant votre caméra ?

Bien sûr, je le lui ai demandé cinq ou six fois, dont deux fois par lettre recommandée, et la dernière via son avocat, maître Metzner. Il n'a pas voulu, me faisant dire qu'il s'adresserait directement à l'opinion, autrement dit qu'il s'adressait à la presse par déclarations et qu'il refusait le jeu des questions-réponses. Pour la vérité de l'affaire, c'est regrettable, mais d'une certaine manière, et de son point de vue, Dominique de Villepin a choisi la bonne formule. Au procès, c'est cette attitude qui l'a fait gagner.

A la fin du film, le procureur Marin interjette appel et lance : "Le tribunal a innocenté Dominique de Villepin, la justice ne l'a pas encore fait..." Comment interprétez-vous ce final ?

C'est une forme de « A suivre... » Il fait appel, ce qui est dans sa logique. Le procureur Marin a perdu au procès, il a le pouvoir, au nom de la République, de faire appel : il est dans son rôle, il n'a pas besoin de la pression de Sarkozy pour cela. Un nouveau procès se prépare en appel, prévu pour mai prochain.

Pour votre film, est-ce également un « A suivre... »

Ça, je ne le sais vraiment pas encore...

Propos recueillis par Antoine de Baecque

LES PERSONNAGES

Florian Bourges

En 2001, Florian Bourges est stagiaire chez Arthur Andersen. Il intervient dans le cadre de l'audit commandé à ce cabinet par la société Clearstream afin, notamment d'effectuer des vérifications relatives aux allégations contenues dans *Révélation\$* de Denis Robert. Il subtilise un listing d'environ 33 000 comptes bancaires qu'il remet à Denis Robert à la fin de l'année 2001.

En décembre 2006, Bourges est mis en examen pour « vol » et « abus de confiance ».

Denis Robert

Denis Robert est journaliste-écrivain. En 2001, il écrit *Révélation\$*, une enquête sur les coulisses de la finance internationale, une charge vigoureuse contre le système bancaire mondial. Après avoir reçu les listings de Bourges, Denis Robert les remet à Imad Lahoud pour les décrypter...

En octobre 2006, Denis Robert est mis en examen pour « recel d'abus de confiance » et « recel de vol ».

Imad Lahoud

Imad Lahoud est libanais d'origine. Il émigre en France puis il part à Londres où il devient trader à la City et dit avoir travaillé sur les comptes de la famille Ben Laden. En 1991, il épouse Anne-Gabrielle Heilbronner, fille de François Heilbronner, ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac et PDG du groupe d'assurances GAN. En 1998, Lahoud crée un fond d'investissement avec son beau père. Le fond s'effondre. Imad Lahoud se retrouve en prison. Il en sort en décembre 2003. Son frère Marwan le présente alors à Jean Louis Gergorin, vice-président d'EADS. Gergorin le présente au général Rondot. Rondot lui demande de remonter les filières de l'argent sale du terrorisme international. Il est engagé par la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) mais payé par EADS. C'est dans ce contexte qu'il reçoit les listings de Clearstream en échange de la promesse d'aider Denis Robert à les décrypter.

Dans cette affaire, Lahoud « l'informaticien », est accusé d'avoir falsifié les listings.

En juin 2006, il est mis en examen pour « dénonciation calomnieuse, faux, usage de faux, recel d'abus de confiance et recel de vol ».

Jean-Louis Gergorin

Polytechnicien, énarque, membre honoraire du Conseil d'Etat, expert reconnu des questions de défense, Jean-Louis Gergorin a longtemps dirigé le Centre d'Analyse et de Prévision du Quai d'Orsay où il a notamment recruté Dominique de Villepin et Philippe Rondot. Pendant près de vingt ans, il est le stratège industriel de Jean-Luc Lagardere dont il est très proche. C'est ainsi qu'il joue un rôle clé, en 1999-2000, dans la fondation du géant industriel de l'aéronautique EADS, dont il devient alors Vice-président exécutif en charge de la stratégie. C'est lui qui engage Imad Lahoud. C'est lui aussi qui ira voir Dominique de Villepin pour l'alerter de l'existence d'un immense réseau de corruption international. Jean-Louis Gergorin est accusé d'être l'auteur « intellectuel » de la manipulation.

En juin 2006, il est mis en examen pour « dénonciation calomnieuse, faux, usage de faux, recel d'abus de confiance et recel de vol ».

Philippe Rondot

Philippe Rondot est le tombeur de Carlos le terroriste. Le général Rondot a travaillé sous les ordres de Gergorin quelques années plus tôt quand Gergorin dirigeait le centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay. Il est devenu par la suite coordinateur du renseignement français. Sur recommandation de Gergorin, Rondot rencontre Lahoud. Il le présente à tout le gotha du renseignement français et l'engage pour enquêter sur le financement du terrorisme. Il est en contact avec Lahoud et Gergorin mais aussi avec Dominique de Villepin. Villepin qui lui aurait demandé de vérifier l'authenticité des noms et des numéros de comptes des listings Clearstream.

Philippe Rondot est un témoin-clé. Il sera présent au procès à titre de témoin.

Dominique De Villepin

Ancien Secrétaire général de l'Elysée du temps de Jacques Chirac, Dominique de Villepin est Ministre des affaires étrangères quand Jean-Louis Gergorin vient l'informer de l'existence d'un immense réseau de corruption international.

Dominique de Villepin est mis en examen le 27 juillet 2007 pour « complicité de dénonciation calomnieuse, recel de vol, recel d'abus de confiance et complicité d'usage de faux ».

Yves Bertrand

Début 2006, Yves Bertrand, ancien patron des Renseignements Généraux de 1992 à 2004, est suspecté d'avoir fourni des faux listings dans l'affaire Clearstream. Imad Lahoud affirme que le nom de Nicolas Sarkozy a été rajouté sur les listings à la demande d'Yves Bertrand, en sa présence et dans son bureau.

Il est entendu comme témoin dans le procès.

Renaud Van Ruymbeke

Juge d'instruction dans l'affaire des frégates de Taïwan, Renaud Van Ruymbeke se retrouve impliqué dans l'affaire. C'est à lui que le « corbeau » envoie des lettres anonymes en mai et juin 2004.

Il est entendu comme témoin dans le procès.

Edwy Plenel

Comme nombre d'autres personnalités, son nom figure sur les listings comme détenteur de comptes douteux. Edwy Plenel est directeur de la rédaction du Monde de 1996 à 2004. Il apprend en 2006 que son nom figure dans les listings.

Il s'est constitué partie civile dans le procès.

Nicolas Sarkozy

Ministre du gouvernement sous la présidence de Jacques Chirac au moment où éclate l'affaire, son patronyme hongrois Paul Stéphane Nagy de Bocsa figure dans les listings comme détenteur de deux comptes douteux.

Il s'est constitué partie civile dans le procès

Franz-Olivier Giesbert

Franz-Olivier Giesbert est directeur de la publication du Point, l'hebdomadaire qui sort l'affaire le premier, le 8 juillet 2004. En 2006, il publie *La Tragédie du Président*, un livre dans lequel il révèle les nombreuses notes « choc » qu'il a griffonnées dans ses carnets pendant près d'une vingtaine d'années. C'est dans cet ouvrage que figure notamment, la promesse de Nicolas Sarkozy, dont le patronyme hongrois a été cité dans les faux listings Clearstream : « Un jour, je finirai par retrouver le salopard qui a monté cette affaire et il finira sur un crochet de boucher » .

Le Procureur de la République - Jean-Claude Marin

Dans son réquisitoire lors du procès Clearstream, Jean-Claude Marin a notamment demandé que soit prononcée à l'encontre de Dominique de Villepin une peine de 18 mois de prison avec sursis et une amende de 45 000€ pour avoir « cautionné par son silence » la manipulation Clearstream.

Il défend la notion de « complicité par abstention volontaire ».

Les avocats

Me Thierry Herzog - Avocat de Nicolas Sarkozy

Me Olivier Metzner - Avocat de Dominique de Villepin

Me Olivier Pardo - Avocat d'Imad Lahoud

Me Hervé Temime - Avocat de Denis Robert

Me Maurice Lantourne - Avocat de Florian Bourges

Bâtonnier Paul-Albert Iweins - Avocat de Jean-Louis Gergorin

Me Richard Malka - Avocat de Clearstream

Me Christophe Belloc - Avocat de Clearstream

Me Francis Szpiner - Avocat de Dominique Baudis

Me Jean-Pierre Mignard - Avocat d'Edwy Plenel

BIOGRAPHIE DE DANIEL LECONTE

Réalisateur, journaliste et producteur.

Prix Albert Londres (1988) pour *La deuxième vie de Klaus Barbie*.

Prix des Droits de l'homme de la Licra (1982) pour *Refuzniks*.

En Sélection officielle au Festival de Cannes 2008 pour *C'est dur d'être aimé par des cons*.

Comme producteur, son *Carlos*, réalisé par Olivier Assayas était en Sélection officielle au Festival de Cannes 2010 et a reçu cette année un Golden Globe pour la meilleure mini série avec *Carlos*.

Daniel Leconte a également réalisé de nombreux films documentaires diffusés en France et à l'étranger, parmi lesquels :

Fidel Castro, enfance d'un chef, 2004 (France)

Afghanistan la guerre pour de vrai, 2002 (France) Coréalisé avec Damien Degueudre

United We Stand, 2001 (USA)

Boris Eltsine, l'enfance d'un chef, 2001 (France)

42 été meurtrier, 1998 (France)

Bons Baisers de Berlin, 1995 (Allemagne)

Les années Carlos, 1994 (France)

Les amants de Tokyo Bay, 1992 (Japon)

Le rêve perdu de Nicolas Vassilievitch Kazakov, 1991 (URSS)

FICHE TECHNIQUE

Production
En Co Production avec
Avec la participation de

**FILM EN STOCK
DOC EN STOCK
CANAL+**

Réalisateur
Auteurs

**Daniel Leconte
Daniel Leconte / Denis Jeambar / Stéphanie Kaim**

Durée
Format image
Support
Support tournage

**1H 56 mn
1,85
35mn
HD CAM**

Image

**Patrick Guiringhelli/
Frank Guerin/Xavier Libermam**

Ingénieur du Son

Sylvain Decosse

Musique

Cyril de Turckheim

Directeur de production
Producteur exécutif
Producteur Délégué

**Eric Dinoysus
Raphaël Cohen
Daniel Leconte**

Attachés de presse

**Laurette Monconduit
Jean-Marc Feytout**

Distribution

Happiness Distribution